

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 16 juillet 2025**

**Convocation : 10 juillet 2025 - Date d'affichage : 10 juillet 2025**

Sous la Présidence de M. Thierry IGONNET, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi seize juillet à vingt heures à Dompierre-les-Ormes - salle des fêtes.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	Mme Béatrice AUFRANT
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	M. Jacques CHORIER
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	M. Jean PIEBOURG
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de <b>SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE</b>	M. Pierre LAPALUS
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	-
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIERES</b>	-
Commune de <b>TRAMAYES</b>	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Bernard PERRIN
Commune de <b>TRIVY</b>	Mme Chantal WALLUT
Commune de <b>VEROSVRES</b>	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 19

Absents excusés : M. Hervé JOSEPH (Germolles sur Grosne), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), Mme Fabienne PRUNOT (Navour sur Grosne), M. Rémy MARTINOT (Pierreclos), Mme Michèle DORIN (Saint Pierre le Vieux), M. Jean-Noël BERNARD (Serrières), M. Damien THOMASSON (Tramayas)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, Mme Fabienne PRUNOT à M. Jean PIEBOURG, M. Damien THOMASSON à M. Michel MAYA

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Marcel RENON**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière)

**Demande de subvention auprès de la Préfecture de Région pour le  
projet de gymnase communautaire**

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2025

Application agréée E-legalite.com

**DELIB 2025-49**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,  
Vu la délibération 2024-33 adoptée le 5 juin 2024 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant la construction d'équipements sportifs à Dompierre-les-Ormes,  
Vu la délibération 2024-76 adoptée le 16 décembre 2024 affirmant l'accord de la Communauté de Communes pour le projet de gymnase communautaire à Dompierre-les-Ormes,

Le Président rappelle que la Communauté de communes poursuit activement sa politique d'équipement en infrastructures sportives, avec notamment la construction d'un gymnase communautaire à Dompierre-les-Ormes. Une première délibération en date du 18 avril 2024 a acté une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour ce projet. Le Président explique que le projet a évolué avec le concours du maître d'œuvre Laurent Bugaut Architecte depuis la signature de l'Acte d'Engagement du marché de maîtrise d'œuvre le 15 octobre 2024.

En complément des subventions sollicitées auprès de premiers co-financeurs, il est proposé de solliciter une subvention complémentaire au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) afin d'assurer le financement de l'opération.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFIRME** son accord pour la réalisation du projet de construction du gymnase communautaire à Dompierre-les-Ormes ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture de Région au titre du FNADT ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché  
Thierry IGONNET,  
1<sup>er</sup> Vice-Président

The image shows a blue ink signature of Thierry IGONNET written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'Communauté de Communes de Dompierre-les-Ormes' and 'Bâtir entre Charolais et Morvanais'.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2025

Application agréée E-legalite.com

**DELIB 2025-49**